

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 03/05/2012

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth BONAVERO Catherine, CHEVASSUS A L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe
Absent:	REGAD Bernard qui donne procuration à PERRIN Raphaël
Secrétaire de séance :	RAFFIN Christelle

Compte tenu du retard de Monsieur le Maire, M. Patrick GINI, Maire Adjoint donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 05/04/2012 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Patrick GINI propose de traiter les courriers divers et questions diverses dans l'attente de l'arrivée de M. Le Maire.

I. COURRIERS DIVERS

A) DEMANDES D'EMPLOIS D'ETE

M. Patrick GINI donne lecture des trois courriers de demande d'emplois d'été.

Un accord de principe est donné et des informations concernant les dates et la durée de l'emploi seront précisées ultérieurement, en fonction d'autres candidatures éventuelles et du planning des travaux.

B) ADEFOR 39 : RESTRUCTURATION FONCIERE

M. Patrick GINI donne lecture du compte rendu de M. le Directeur de l'Association Jurassienne de Développement Forestier concernant la réunion de bilan de l'opération de restructuration foncière qui s'est tenue le 30/01/2012.

Les objectifs étant d'augmenter la surface de forêt gérée, d'aider les propriétaires qui le souhaitent à vendre leur parcelle en contribuant à la politique d'aménagement du territoire.

Une subvention du Conseil Général est possible après étude des dossiers et se définit comme suit :

- 50% des frais de notaire pour l'achat de parcelles de moins de 2 ha.
- 30% des frais de notaires pour l'achat de parcelles de 2 à 5ha.

A ce jour, 672 parcelles ont été vendues pour 462 ha soit un total de 1500ha de forêt restructurées.

Au regard des bons résultats de l'opération, les différents financeurs que sont l'Etat, La Région et le Département ont décidé de poursuivre leur action.

M. Bertrand MONOT et M. Jean-Baptiste MOTTET prendront contact avec les Maires afin de discuter de l'intérêt de poursuivre cette action pour les 5 prochaines années.

II. QUESTIONS DIVERSES

A) LOCATION APPARTEMENT T3 GROUPE SCOLAIRE

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME informe l'assemblée que l'appartement T3 du groupe scolaire est loué depuis le 01/05/2012 à Mlle Chloé BERNARD.

B) PROJET LOTISSEMENT

Les propriétaires de terrains ont été rencontrés le 21/04/12 et se montrent favorables sur le principe.

Le maître d'œuvre a charge de valoriser les surfaces.

Les services de la DDT considèrent que le projet est intéressant.

C) FLEURISSEMENT

Mme Christelle RAFFIN et Mme Sylvie MICHAUD présentent un projet de fleurissement sur la Place Dalloz afin de valoriser cet espace.

Des devis seront demandés pour comparaison avant validation.

Quant au fleurissement sur l'ensemble du village, il sera identique à celui de l'an passé.

M. Alain ROLANDEZ fait part d'un souci d'affaissement des pavés devant l'entrée de la Maison de l'Enfance dû au stationnement des voitures.

Afin de remédier à ce problème, il est proposé d'envisager la pose d'une vasque de fleurs à cet endroit et d'étudier les travaux de réfection à réaliser.

D) TERRAIN DE SPORT ET VESTIAIRES DU REPLAN

Il est rappelé qu'une convention pour la gestion du terrain de sport et le bâtiment à usage de vestiaire sur le site du Replan a été signée entre la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et la commune de Septmoncel en date du 27/10/2011.

Aucune dépense de travaux ou entretien de matériel ne peut se faire sans l'accord du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Par conséquent, avant tout engagement financier il est obligatoire de prendre contact avec la collectivité précitée.

E) GAZ DE SCHISTE ET HYDROCARBURES

M. Jean-Louis MICHARD fait part de la motion prise par le Conseil Syndical du PNR du Haut-Jura contre les forages d'exploration ou d'extraction de gaz de schiste et d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur le territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

A ce titre, il suggère que l'assemblée délibérante prenne également une motion dans ce sens.

Compte tenu des risques encourus et le manque d'informations sur ceux-ci, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité par 14 voix pour et 1 voix contre décide de s'associer à la pétition adoptée par le Conseil Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

F) PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES

Les membres du Conseil Municipal sont invités à s'inscrire sur les tableaux pour la tenue du bureau de vote des 2 tours des élections législatives qui se dérouleront le 10 et 17 juin 2012.

III. GOUDRONNAGE 2012 : CHOIX DES ENTREPRISES

Il est rappelé que le programme de goudronnage 2012 portait sur la réfection des voies communales suivantes :

- Lot N° 1 : 4 Tonnes de Point à Temps manuel

- Lot N° 2 : Enrobé sur VC N° 202 Rue Dalloz 250 m2
- Lot N°3 : Monocouche sur VC N° 4 Routes des Epines 2185 m2 et VC N° 119 Rue de la Poste 770 m2

Quatre entreprises de goudronnage sur 3 lots distincts ont été sollicitées.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ont procédé à l'ouverture des plis en date du 26/04/2012 à 16h30 et ont déterminé leurs choix de la façon suivante :

Lot n°1 Point A Temps : L'entreprise SAULNIER SN 25270 LEVIER pour un montant de 6320€ HT compte tenu des techniques proposées pour la réalisation.

Lot N°2 Enrobé : L'entreprise la moins disante SJE 39570 MESSIA SUR SORNE pour un montant de 6 635€HT soit 7 696.26€ TTC

Lot N°3 Monocouche : Proposition de surseoir à décision compte tenu de la nette augmentation du coût au m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme les décisions de la commission d'appel d'offres, et décide de retenir les entreprises précitées en autorisant M. le Maire à signer les devis présentés.

IV. RENOUELEMENT BAIL GENDARMERIE

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques et de sa proposition de renouvellement du bail de location de la caserne de gendarmerie qui est arrivé à expiration le 31/01/2012.

Un nouveau bail est établi depuis le 01/02/2012 moyennant un loyer annuel de 61 145€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte la révision du loyer tel que précité et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

V. AMENAGEMENT PLACE DALLOZ : DEVIS ENTREPRISE SCEB

Il est rappelé les soucis de déneigement sur la Place Dalloz et afin d'en réduire les contraintes il a été demandé à l'entreprise SCEB, 39200 SAINT-CLAUDE d'établir un devis prévoyant l'installation d'un sol chauffant sous le dallage à proximité de la fontaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition de l'entreprise SCEB pour un montant de 8 726.91€ HT soit 10 437.38€TTC.

D'autre part, afin de mettre en valeur la fontaine, il a également été demandé à l'entreprise SCEB, 39200 SAINT-CLAUDE d'établir un devis d'éclairage aux abords de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition de l'entreprise SCEB pour un montant de 2 924.96 € HT soit 3 498.25€ TTC incluant l'installation de 5 spots de type « Leeds » de couleur blanc.

VI. COMMUNE LES MOLUNES : DENEIGEMENT VOIES COMMUNALES BEVY ET LE MANON

Il est donné lecture d'une demande de la Commune des Molunes de réactualiser les coûts de déneigement des voies communales de Bévy et du Manon.

La convention établie entre les deux communes était jusque là fixée à un coût de passage de 21€. Il est demandé de modifier ce tarif et de le porter à 24€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention tel que précitée.

Il est par ailleurs précisé que la facture doit impérativement être transmise avant le 01 décembre des années N-1, N afin d'éviter des décalages de paiement.

VII. PLAN DE GESTION SITE DU FLUMEN

Il est fait part au Conseil Municipal de la rencontre qui a eu lieu entre M. le Maire, M. le Directeur-Adjoint du PNR et Mme BOUDARD des services de la DREAL concernant une proposition d'étude d'un plan de gestion pour le site du Flumen.

Cette étude d'un coût estimé entre 15000€ et 18000€ serait financée à 80% par la DREAL et le PNR. Elle permettrait entre autre, de définir un programme de travaux qui serait présenté devant la commission des sites et autres instances et éviterait, une fois les accords obtenus, de renouveler des demandes d'autorisation.

Après de longs débats sur ce sujet, il conviendra de revenir sur cette question.

VIII. PERSONNEL : ATTRIBUTION INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DES PREFECTURES (IEMP)

Lors du vote du Budget Primitif an date du 05/04/2012, il a été décidé d'attribuer une indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP) à Mme Christine ROSSERO, adjoint administratif 1^{ère} classe d'un montant annuel de 1173.86€.

Afin d'entériner cette décision, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité confirme ce choix et autorise M. le Maire à prendre l'arrêté relatif à cette affaire.

Séance levée à 23h00

Affiché le 10/05/2012

Le Maire,

Raphaël PERRIN